

La lettre de l'Etat dans l'ALLIER

OCTOBRE 2019-N°29

Édito

L'été a été à nouveau marqué dans notre département par un déficit pluviométrique important, qui a contraint à des restrictions de l'usage de l'eau.

Une situation préoccupante et qui perdure... Les services de l'État ont veillé à la ressource en eau, avec des bilans quasi-quotidiens. Cette situation pose la question de solutions alternatives, notamment pour l'irrigation agricole, auxquelles les services de l'État travaillent depuis plusieurs mois.

Cette sécheresse a aussi eu des conséquences importantes, et je tiens à saluer tout particulièrement le travail des sapeurs pompiers qui ont été largement mobilisés par les multiples incendies qui ont touché notre département.

L'été a aussi été marqué par deux visites ministérielles : Jacqueline Gourault et Agnès Pannier-Runacher. L'occasion pour les élus et forces vives du département de mettre en avant nos atouts et les enjeux du monde rural.

C'est désormais le temps de la rentrée, et je vous laisse découvrir dans ces pages les dossiers d'actualité.

Marie-Françoise Lecaillon
Préfète de l'Allier



À la une

LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC DEVIENNENT MAISONS FRANCE SERVICES À L'HORIZON 2020

LES SERVICES DE LA PRÉFECTURE EN LIEN AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES OPÉRATEURS, ONT TRAVAILLÉ À L'ÉVALUATION DES MAISONS DÉJÀ IMPLANTÉES. L'OBJECTIF : UNE HOMOLOGATION EN MAISONS FRANCE SERVICES POUR 2020.

QU'EST QU'UNE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP) ?

C'est un lieu dans lequel les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches administratives : emploi, retraite, famille, social, santé, logement, énergie, impôts, accès au droit... Chacune d'elle, en fonction de son implantation sur le territoire, construit une offre de service spécifique et adaptée aux besoins identifiés sur son bassin de vie.



LE LABEL FRANCE SERVICES

Pour obtenir le label "France Services", les maisons de services actuelles, et celles à venir, devront proposer a minima les démarches relevant des organismes suivants :

- Caisse d'allocations familiales
- Ministère de l'intérieur, de la justice, des finances publiques
- Caisse nationale d'assurance maladie
- Caisse nationale d'assurance vieillesse
- Mutualité sociale agricole
- Pôle emploi
- La Poste

L'objectif du Gouvernement est de labelliser 300 maisons France Services au 1^{er} janvier 2020.

En bref

RÉFORME DU PERMIS DE CONDUIRE

Les trois premières mesures de la réforme du permis de conduire sont entrées en vigueur le 22 juillet dernier.

Objectif : rendre le permis moins cher, raccourcir le délai et favoriser la mobilité.

- Passage de l'épreuve pratique à 17 ans : les jeunes qui optent pour la conduite accompagnée peuvent désormais passer l'épreuve pratique à 17 ans. L'âge requis pour conduire seul est toujours de 18 ans.

- Formation sur simulateur favorisée : dans les 20h de formation obligatoire, l'apprentissage sur simulateur passe de 5h à 10h. Cette méthode permet d'appréhender la conduite en toutes circonstances (neige, verglas...). Elle est aussi moins onéreuse pour les auto-écoles donc pour les clients.

- Conversion du permis "boîte automatique" facilitée : le temps d'attente entre l'obtention du permis "boîte automatique" et la possibilité de le transformer en permis "classique" passe à trois mois au lieu de six.

[Plus d'infos ici](#)

À la une... suite

LA SITUATION DANS NOTRE DÉPARTEMENT

Le maillage du département, élaboré dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP), co-animé avec le Conseil départemental, s'appuie actuellement sur 11 MSAP, dont 8 en gestion intercommunale, 1 en gestion associative et 2 gérées par La Poste. Après évaluation de la qualité des services rendus aux usagers, 9 MSAP ont été proposées par la préfète pour labellisation au 1^{er} janvier 2020 car elles remplissaient les critères. Le retour du Commissariat général à l'égalité des territoires est encore en attente. Celles qui ne seraient éventuellement pas labellisées dès le 1^{er} janvier pourront l'être par la suite, courant 2020.

OBJECTIF : 2 000 MAISONS FRANCE SERVICES D'ICI À 2022

L'objectif du Gouvernement est d'améliorer le dispositif existant des maisons de services au public. Il en existe déjà 1340 réparties sur le territoire. L'État et ses partenaires contribueront au fonctionnement de chaque maison à hauteur de 30 000 euros par an, soit un engagement financier global de 200 millions d'euros d'ici à 2022, dont 30 millions d'euros de contribution exceptionnelle de la part de la Banque des territoires de la Caisse des dépôts.



ZOOM SUR...

UN TRAVAIL CONCERTÉ ENTRE LA PRÉFECTURE ET LES COLLECTIVITÉS

Pour mener à bien cet état des lieux en vue de l'homologation, pour envisager les modifications nécessaires dans chacune des maisons et pour imaginer les créations de maisons nécessaires à l'avenir, un travail de concertation a été mené : les élus des communautés de communes, des communautés d'agglomération et du conseil départemental ont pu s'entretenir avec les sous-préfètes pour faire un point sur l'accès aux services publics sur le territoire. En effet, chaque maison doit pouvoir s'adapter à la spécificité du territoire sur lequel elle s'installe, et répondre au mieux aux attentes des habitants.



En bref

NOS RÉSULTATS, EN CLAIR

Dans le cadre du programme Action publique 2022 visant à transformer en profondeur l'action publique de l'État, le gouvernement s'est fixé, parmi plusieurs objectifs prioritaires, celui d'améliorer la qualité des services publics, en développant une relation de confiance entre les usagers et les administrations engagées à délivrer une information plus transparente sur la qualité de leurs services.

Toutes les administrations en relation avec les usagers publient, chaque trimestre, des indicateurs de résultats reflétant la satisfaction des usagers.

Au sein du ministère de l'intérieur, ce sont 4 096 unités de la gendarmerie nationale en contact direct avec le public, 401 commissariats, 323 préfectures et sous-préfectures qui donnent à voir les résultats de leurs indicateurs, par le biais d'un affichage dans les halls d'accueil du public mais également grâce à une large diffusion sur internet.

Dans le département de l'Allier, la préfecture, les deux sous-préfectures, les trois commissariats et les services de la gendarmerie nationale accueillant du public se sont engagés dans le programme « transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics ».

Pourcentage de réponses aux appels, délais de délivrance d'un document, taux de satisfaction, nombre d'interventions des services de secours...

Pour consulter les indicateurs, [cliquez ici](#)

Dans l'actualité... suite

RENCONTRES DE LA SÉCURITÉ

POLICIERS, GENDARMES, POMPIERS... UNE JOURNÉE POUR ALLER À LA RENCONTRE DE CEUX QUI VEILLENT SUR NOTRE SÉCURITÉ.

Les rencontres de la sécurité auront lieu du mercredi 9 au samedi 12 octobre 2019, partout en France.

Ce rendez-vous est proposé aux habitants par celles et ceux qui veillent sur leur sécurité : policiers nationaux et municipaux, gendarmes, sapeurs-pompiers, surveillants pénitentiaires, coordination départementale de la sécurité routière, associations de motards et de protection civile, forces armées, personnels de la préfecture. Cet échange permet à celles et ceux qui nous protègent de faire partager leur engagement quotidien.

RENDEZ-VOUS SAMEDI 12 OCTOBRE À MOULINS

Dans le département, cette rencontre avec les habitants aura lieu le samedi 12 octobre de 10h à 17h place de la Liberté et place Maréchal de Lattre de Tassigny à Moulins. Des stands d'information vous accueilleront toute la journée. Vous pourrez retrouver des informations sur la sécurité routière avec des ateliers ludiques et pratiques, des stands de prévention sur les risques au quotidien, la plateforme de signalement des risques internet, une information sur les risques majeurs et le plan ORSEC, une découverte des métiers... En plus des stands d'information, des démonstrations seront proposées toute la journée : désincarcération avec le SDIS, voiture tonneaux, équipe cynophile de la gendarmerie, utilisation du drone en intervention par les pompiers, colonne d'extraction (simulation d'extraction d'une victime dans un milieu hostile, couverts par les gendarmes et policiers), simulation de neutralisation de personnes détenues par les agents du centre pénitentiaire...

Le programme complet est disponible sur le site internet de la préfecture : www.allier.gouv.fr



National

UN GRENELLE DES VIOLENCES CONJUGALES POUR LUTTER CONTRE LES FÉMINICIDES

121 : C'EST LE NOMBRE DE FEMMES TUÉES PAR LEUR CONJOINT OU EX-CONJOINT EN FRANCE EN 2018. AFIN D'INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE CE FLÉAU QUI NE FAIBLIT PAS, MARLÈNE SCHIAPPA ORGANISE UN GRENELLE DES VIOLENCES CONJUGALES.

Le 3 septembre 2019 a eu lieu le Grenelle des violences conjugales : cette date, choisie pour faire écho au 3919, est le début d'une longue série de rencontres qui se termineront le 25 novembre, journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

GRANDE CAUSE DU QUINQUENNAT

L'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée « grande cause du quinquennat » par le Président de la République. Dans ce cadre, la lutte contre les violences conjugales est une priorité absolue du Gouvernement. Le sujet des féminicides fait malheureusement l'actualité quasi quotidiennement depuis le début de l'année.

Pour lutter contre ce fléau, des outils ont été mis en place et doivent être portés à la connaissance de toutes les femmes : une plateforme de signalement et d'information [accessible en ligne ici](#), ainsi que le numéro d'aide pour les victimes et témoins : 3919.

CHACUN EST CONCERNÉ, MÊME DANS L'ALLIER

Ce Grenelle s'accompagne également d'une consultation : tout citoyen souhaitant apporter sa contribution peut le faire en envoyant ses propositions à l'adresse suivante : grenelle@pm.gouv.fr.

EN CHIFFRES

En 2018, les faits de violences conjugales ont donné lieu à 1343 interventions et 592 plaintes (police et gendarmerie).

Une enquête nationale indique que 1 femme sur 10 est, ou a été, victime de violences conjugales, ce qui porterait à 1 194 le nombre de victimes dans l'Allier.

Dans notre département, comme partout en France, un plan départemental a été rédigé, comprenant une série d'actions concrètes à mettre en oeuvre. Pour faire un point sur les actions menées depuis un an, et sur le travail quotidien des différents acteurs engagés dans la sécurité de ces femmes victimes de violence, un comité local d'aide aux victimes s'est réuni le 10 septembre dernier au tribunal de grande instance de Moulins.

Retrouvez le plan départemental [en cliquant ici](#).



NOUVEAU DISPOSITIF

DES BONS TAXIS POUR VENIR EN AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

DANS LE CADRE DU PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES, LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ A MIS EN PLACE UN NOUVEAU DISPOSITIF DESTINÉ AUX VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES AYANT UNE DIFFICULTÉ DE TRANSPORT : LES " BONS TAXIS " .

Il permet aux victimes de rejoindre gratuitement et facilement un hébergement d'urgence ou de se rendre à des rendez-vous au cours desquels elles doivent faire valoir leurs droits (santé, police ou gendarmerie, justice....)

Des situations précises sont ciblées par ce dispositif : il peut s'agir pour les victimes de rejoindre un hébergement en urgence, d'aller faire effectuer des constatations par

un(e) médecin, de rencontrer un(e) avocat(e), de se rendre à une audience...

Les services de police ou de gendarmerie peuvent solliciter directement un "bon taxi". Les autres acteurs peuvent appeler le 115 qui sollicite le taxi le plus proche du lieu de prise en charge ou d'accueil de la victime.

Neuf compagnies se sont engagées à participer à l'opération sur l'ensemble du département.



CET ÉTÉ DANS L'ALLIER

GRANDS ÉVÉNEMENTS : LA PRÉFECTURE MOBILISÉE

AUX CÔTÉS DES ORGANISATEURS, QU'ILS SOIENT COLLECTIVITÉS LOCALES, ASSOCIATIONS, ORGANISATEURS PRIVÉS... LES SERVICES DE L'ÉTAT AIDENT À ASSURER LA SÉCURITÉ DES GRANDS ÉVÉNEMENTS. C'ÉTAIT LE CAS CET ÉTÉ AVEC PLUSIEURS MANIFESTATIONS IMPORTANTES POUR LESQUELLES LES SERVICES DE SECOURS ET DE SÉCURITÉ ÉTAIENT MOBILISÉS.

QU'EST-CE QU'UN GRAND ÉVÉNEMENT ?

On qualifie de grand événement toutes les manifestations sportives, culturelles ou récréatives à but lucratif ou non, regroupant simultanément plus de 5 000 personnes dans un lieu clos ou dont l'accès est contrôlé, et dans une durée prédéterminée. Le nombre important de personnes, le déroulement, la nature de l'activité, le lieu... imposent la mise en oeuvre d'un dispositif de sécurité spécifique.

Sans forcément accueillir plus de 5 000 personnes, certaines manifestations sportives, culturelles, artistiques, festives ou économiques peuvent intégrer ce dispositif "grand événement", selon le type d'événement, le risque encouru, les menaces éventuelles...

LES GRANDS ÉVÉNEMENTS DE L'ÉTÉ 2019

Cet été, le département a accueilli plusieurs événements ayant nécessité l'implication des services de l'État pour aider les organisateurs à mettre en place un système de sécurité adapté.



Festival de Château perché, feu d'artifice et concert à Tronget, Ironman, Braderie de Moulins, Hadra Trans festival... autant d'événements pour lesquels les services préfectoraux ont engagé une concertation avec les acteurs concernés afin d'établir et coordonner les moyens de secours et de sécurité nécessaires.

Une réunion de présentation de la manifestation puis une réunion technique de calage précèdent la commission de sécurité qui donne le feu vert, ou non, pour la tenue de l'événement.

Ensuite, une réunion de retour d'expérience permet de faire un bilan et tirer les leçons pour une éventuelle nouvelle édition.

[Plus d'infos ici](#)

VENTE DES THERMES À LA VILLE DE VICHY



Au mois de juillet, la vente du domaine thermal à la ville de Vichy a été officiellement confirmée par le ministère du budget et des comptes publics. Après 18 mois de négociations, l'État cédera les thermes à la ville de Vichy pour un montant de 25 millions d'euros. Ce transfert de propriété sera effectif courant 2020.

Le domaine thermal appartenait à l'Etat depuis 1523.

Qu'est-ce que le domaine thermal ?

C'est l'ensemble des biens composé d'éléments immobiliers : établissements thermaux, hébergements, restauration, parcs, sources, galeries, pavillons, bâtiments administratifs...

Sur le terrain

JACQUELINE GOURAULT, MINISTRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, EN VISITE DANS L'ALLIER

Après plusieurs mois de travaux, les membres de la mission « agenda rural » ont remis leur rapport à Saint-Bonnet-de-Rochefort à Jacqueline Gourault vendredi 26 juillet. Dans le cadre de ce rapport, les cinq élus de la ruralité ont formulé 200 propositions dans des domaines très divers tels que l'accès aux services publics, la revitalisation des territoires, la transition écologique, l'agriculture, la santé, l'emploi ou encore la jeunesse.

UN DISCOURS SYNONYME D'ENGAGEMENT À SAINT-BONNET-DE-ROCHEFORT



Dans le discours qui s'en est suivi, en présence des acteurs locaux de la ruralité, la ministre a tenu à

« saluer l'engagement des membres de la mission et à leur adresser ses sincères remerciements pour ce travail important qui va permettre de nourrir l'élaboration de l'agenda rural du Gouvernement, et d'apporter des réponses concrètes qui amélioreront la vie quotidienne des habitants des territoires ruraux ».

Elle s'est engagée à ce que l'ensemble des propositions fassent l'objet d'une analyse attentive, approfondie et rapide de la part des services de l'État afin que l'agenda rural du Gouvernement puisse être annoncé et mis en œuvre dans les meilleurs délais, dès le second semestre de cette année.

VISITE À NATUROPÔLE ET À LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE MARCILLAT-EN-COMBRAILLE

La ministre est ensuite allée à la rencontre des responsables du village d'entreprises du site Naturopôle Nutrition Santé, témoin du dynamisme local, avant de se rendre à Marcillat-en-Combraille. Après avoir rencontré le maire du village et son conseil municipal, elle a découvert la Maison de services au public (MSAP) et les services proposés. Enfin la ministre s'est rendue au centre social rural pour échanger avec les personnes âgées résidant au foyer d'hébergement temporaire et les enfants du centre de loisirs.

QU'EST-CE QUE L'AGENDA RURAL ?

L'élaboration d'un « agenda rural », c'est-à-dire d'un plan d'actions en faveur des ruralités ayant vocation à s'inscrire dans la durée, constitue une demande de l'association des maires ruraux de France (AMRF), de l'association nationale nouvelle ruralité (ANNR) et de l'association internationale rural environnement développement (RED).

À l'occasion du Congrès national de l'Association des maires ruraux de France, le Premier ministre a pu présenter le plan d'action du Gouvernement en faveur des territoires ruraux. Le Gouvernement donnera suite à 173 des 200 propositions du rapport, regroupées sous 4 thématiques :

1/ Nos campagnes moteurs de la transition écologique : parce qu'ils disposent de richesses naturelles (forêt, eau, biodiversité, ...), le Gouvernement entend s'appuyer sur les territoires ruraux pour accélérer son action en matière de transition écologique.

2/ L'attractivité des territoires ruraux : alors que certains territoires ruraux voient disparaître des commerces, des entreprises et des habitants, le Gouvernement entend agir pour permettre à ces territoires de maintenir et de renforcer leur attractivité.

3/ Vivre ensemble dans nos campagnes : dans certains territoires ruraux, les habitants connaissent des difficultés croissantes d'accès aux services essentiels, ce qui nuit à la qualité de leur vie quotidienne. Maintenir la qualité de vie dans nos campagnes est un objectif prioritaire.

4/ Garantir une meilleure sécurité : l'insécurité n'est pas une préoccupation uniquement urbaine, la démarche de l'agenda rural a permis de mieux saisir cette réalité et de réfléchir à une sécurité qui soit à la fois plus proche, plus réactive et plus accessible. [En savoir plus en cliquant ici](#)



Sur le terrain... suite

LA RECONQUÊTE INDUSTRIELLE AU COEUR DU DÉPLACEMENT DE LA SECRÉTAIRE D'ÉTAT AGNÈS PANNIER-RUNACHER

AGNÈS PANNIER-RUNACHER, SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, ÉTAIT EN DÉPLACEMENT DANS L'ALLIER JEUDI 22 AOÛT. UNE VISITE CONSACRÉE À LA RECONQUÊTE INDUSTRIELLE DANS LES TERRITOIRES. AU PROGRAMME : COSMÉTIQUE, ÉLECTROTECHNIQUE ET PHARMACEUTIQUE.



COSMÉTIQUE ACTIVE PRODUCTION L'ORÉAL À CREUZIER-LE-VIEUX

L'usine L'Oréal de Vichy a fêté son 50^e anniversaire le 1^{er} juillet. À la pointe de la technologie, elle contribue au rayonnement de Vichy et de son territoire, emploie plus de 500 personnes et exporte 80% de sa production dans le monde entier. Une "success-story" territoriale et ce n'est pas terminé ! Plus de 100 recrutements sont prévus dans les 5 prochaines années. L'entreprise emblématique du bassin vichyssois utilise l'eau des sources pour concevoir ses produits cosmétiques vendus dans le monde entier. Une réussite industrielle placée sous le sceau de l'exemplarité environnementale, comme l'atteste la neutralité carbone atteinte depuis 2015.



PEINTA, GROUPE GALILÉ, À CREUZIER-LE-VIEUX

L'entreprise produit des équipements mécaniques et électromécaniques pour secteurs exigeants : défense, nucléaire, énergie, automobile et aéronautique. Son carnet de commande se remplit et l'entreprise se développe. Principale difficulté ? Recruter pour accompagner son développement : l'entreprise cherche à renforcer ses effectifs en proposant des postes de chargé d'affaires, de technicien, d'ingénieur et de soudeur.



JCE BIOTECHNOLOGY À HAUTERIVE

JCE Biotechnology est le leader français de la conception et de la fabrication d'isolateurs et appareils de protection, pour un travail en environnement stérile : protection hospitalière, industrie pharmaceutique, agroalimentaire... Les caissons étanches sont conçus selon un cahier des charges précis et sous assurance qualité selon les normes en vigueur.

Ces rencontres avec les dirigeants des entreprises et les salariés ont permis à Agnès Pannier-Runacher d'échanger sur les réussites mais aussi les difficultés auxquelles les industries peuvent se retrouver confrontées.



VICHY, REINE DES VILLES D'EAUX

Pour terminer la journée dans l'Allier, la secrétaire d'Etat a visité l'exposition « Vichy, reine des villes d'eaux » retraçant les 2 000 ans d'histoire de la ville. L'exposition est présentée au Palais des congrès - Opéra jusqu'au 3 novembre dans le cadre de la candidature de Vichy à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO.

À venir

» » DU 7 AU 18 OCTOBRE

Quinzaine de l'intégration

Rendez-vous sur nos réseaux

Facebook et twitter pour découvrir chaque jour un nouveau témoignage en vidéo

» » MERCREDI 16 OCTOBRE

Conférence Intelligence économique

IFAG de Montluçon - 31 quai Louis Blanc

» » LUNDI 11 NOVEMBRE

Commémoration de l'armistice du

11 novembre 1918

» » MERCREDI 20 NOVEMBRE

Journée internationale des droits de l'enfant

[En savoir plus](#)

» » LUNDI 25 NOVEMBRE

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

[En savoir plus](#)

» » MERCREDI 11 DÉCEMBRE À 18H30

"Radicalisation dans le sport"

Conférence de Médéric Chapitoux

Maison des jeunes (MJC) de Montluçon

Plus d'infos à venir sur www.allier.gouv.fr



Que vous soyez artisans, commerçants, industriels, ou responsables d'une collectivité locale, vous êtes des cibles de la cyber-criminalité : cyber-attaques, vols de données, piratages informatiques...

Protégez-vous ! Informez-vous !

Pour les professionnels du bassin de Montluçon, la CCI et la préfecture de l'Allier organisent une conférence sur la sécurité et l'intelligence économiques

le 16 octobre 2019 à 18H00
l'IFAG – Ecole de Management
31 quai Louis Blanc à Montluçon

Renseignements et inscriptions au 04 70 02 25 06 ou à l'adresse pref-ise@allier.gouv.fr

VU SUR LE WEB

Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes
17 h · 🌐

Votre enfant mineur part à l'étranger sans vous ?
N'oubliez pas l'autorisation de sortie du territoire (AST), obligatoire pour quitter le territoire français, quel que soit le pays de destination.
Infos & formulaire : <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/.../autorisation-sort...>

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS

Un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger sans être accompagné par l'un de ses parents, doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST)

Formulaire CERFA à télécharger, à remplir puis à imprimer sur : www.demarches.interieur.gouv.fr

Votre enfant devra l'avoir* avec lui ainsi que :

- SA PIÈCE D'IDENTITÉ (carte d'identité ou passeport)
- LA PHOTOCOPIE DU TITRE D'IDENTITÉ DU PARENT signataire du formulaire

* Formulaire original, aucune photocopie ne sera acceptée

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

2 J'aime 7 partages

Commenter Partager



@Prefet03
Les services de l'État dans l'Allier

www.allier.gouv.fr/

Infos Actus Services Démarches

Twitter Facebook

Rejoignez-nous !

Mise en page et rédaction
Bureau de la communication - Préfecture de l'Allier
pref-communication@allier.gouv.fr